

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
du 21 novembre 2011**

L'an deux mil onze, le 21 novembre à 20 h 15 minutes à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Présents : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Béatrice MACKERER, Chantal SIMONKLEIN, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Nathalie LANTZ, Philippe SCHMUCK, Christophe EHRHART, Pierre MUTZ, Valentin KLEIN, Mathieu PFEFFER

Absente excusée : Joëlle STOFFEL

Absents non excusés : Pascal SCHMITT, Christian HALLER

Ont donné procuration : Mme Joëlle STOFFEL à Mme Nathalie LANTZ

ORDRE DU JOUR

- 1° Désignation du secrétaire de séance
- 2° Approbation du PV de la séance du 19 septembre 2011
- 3° Annulation du point 7 de la séance du 19 septembre 2011 « demande de subvention »
- 4° Demande de subvention
- 5° Réforme de la fiscalité de l'urbanisme - fixation du taux de la taxe d'aménagement
- 6° SIVU des Sapeurs-Pompiers : rapport d'activités 2010
- 7° Communauté de Communes : rapport d'activités 2010
- 8° Mur de soutènement
- 9° Adoption d'un vœu pour le rétablissement de la cotisation CNFPT à 1%
- 10° Transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
- 11° Indemnité de conseil 2011
- 12° Personnel communal-modification
- 13° Travaux d'assainissement
- 14° Décisions modificatives

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Mme Fabienne HAMMERER est désignée à l'unanimité.

**2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
19 SEPTEMBRE 2011**

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 19 septembre 2011.

3° ANNULATION DU POINT 7 DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011
« DEMANDE DE SUBVENTION »

Suite au contrôle de légalité, Mme la Sous-préfète par intérim par un courrier du 13 octobre 2011, invite l'assemblée délibérante, à retirer le point 7 « demande de subvention » de la délibération du 19 septembre 2011.

La commune peut verser une subvention au Conseil de Fabrique ainsi qu'aux associations et fondations reconnues d'utilité publique.

Toutefois, le Conseil Municipal ne peut l'inscrire sur la liste des associations locales dans la mesure où le Conseil de Fabrique n'est pas une association mais un établissement public régi par le décret du 30 décembre 1809 modifié.

En tenant compte de cette demande, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité de retirer ce point de la délibération du 19 septembre 2011.

4° DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil à l'unanimité alloue une subvention exceptionnelle de 120€ (2010 et 2011) au Conseil de Fabrique de Lautenbach-Zell.

5° REFORME DE LA FISCALITE DE L'URBANISME - FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

L'article 28 de la Loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finance rectificative pour 2010 crée la taxe d'aménagement qui se substitue à la Taxe locale d'équipement (TLE), à la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, à la taxe départementale des espaces naturels sensibles et à la participation pour aménagement d'ensemble.

Elle est générée par des opérations de construction de reconstruction ou d'agrandissement, les installations ou aménagements soumis à autorisation d'urbanisme et les procès verbaux suite à une infraction.

L'entrée en vigueur de cette taxe est fixée au 1^{er} mars 2012.

Le calcul de la taxe consiste à multiplier l'assiette par la valeur et par un taux fixé par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 11 voix pour et 2 abstentions (Nathalie LANTZ et procuration de Joëlle STOFFEL)

- Instaure un taux de 3% sur l'ensemble du territoire de la commune

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

6° SIVU DES SAPEURS-POMPIERS : RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Le rapport d'activités 2010 du Syndicat Intercommunal des Sapeurs-Pompiers du Haut-Florival (SIVU) est présenté au Conseil Municipal, qui en prend acte.

7° COMMUNAUTE DE COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Le rapport d'activités 2010 de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est présenté au Conseil Municipal, qui en prend acte.

8° MUR DE SOUTÈNEMENT

La commission voirie a émis un avis favorable à la demande de participation de Mr Yves WERMELINGER à la reconstruction d'un mur de soutènement de la route du Felsenbach, au 18 rue de la Lauch et demande au Conseil de participer à hauteur de 800€ à ces travaux.

Le Conseil décide à l'unanimité de participer à hauteur de 800€ à ces travaux.

9° ADOPTION D'UN VŒU POUR LE RETABLISSEMENT DE LA COTISATION CNFPT A 1%

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est l'établissement public qui assure l'essentiel de la formation des agents publics territoriaux.

La loi des finances rectificative prévoit d'abaisser la cotisation versée par les collectivités locales au CNFPT de 1% à 0,9%, ce qui ampute les ressources de ce dernier de 33,8 millions d'euros par an.

L'association des Maires de France attire notre attention sur la fragilisation de la seule institution qui assure une réponse mutualisée aux besoins de formation des agents des collectivités. Par conséquent, elle invite les assemblées délibérantes à formuler un vœu qui sera transmis au Préfet visant à demander le rétablissement de la cotisation versée au CNFPT à 1%, afin de garantir le droit à la formation des agents et la qualité des services publics locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le vœu du rétablissement de la cotisation à 1% versée au CNFPT par les collectivités locales.

10° TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICES SPECIALE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER

La loi sur la réforme des collectivités territoriales promulguée le 16 décembre 2010 prévoit un transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire au profit du Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) exerçant les compétences suivantes :

- assainissement
- élimination des déchets ménagers
- réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des Gens du Voyage.

Le transfert des pouvoirs de police spéciale interviendra au plus tard le 1^{er} décembre 2011. Un maire d'une commune membre peut s'opposer à ce transfert de pouvoir de police spéciale en notifiant son refus au Président de l'EPCI. Ce transfert n'aura alors pas lieu, mais pour la seule commune en question. La CCRG exerce actuellement ces trois compétences. Dès lors, les pouvoirs de police spéciale s'y rapportant seront transférés automatiquement au Président de la CCRG à compter du 1^{er} décembre de cette année.

Monsieur le Maire propose d'autoriser le transfert des pouvoirs de police spéciale précités au Président de la CCRG.

A l'unanimité, le Conseil autorise le transfert des pouvoirs de police spéciale précités au Président de la CCRG.

11° INDEMNITE DE CONSEIL 2011

Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nature des prestations spécifiques de conseil et d'assistance que le receveur peut apporter dans les domaines budgétaires, financiers et comptables à la commune. Après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, décide d'allouer à Mr Georges TEULIERE, trésorier à Guebwiller l'indemnité de conseil 2011 d'un montant net de 372,33€.

12° PERSONNEL COMMUNAL, MODIFICATION

Suite à une erreur de calcul dans les horaires, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le point 4° b) « ATSEM : nouveaux horaires » de la délibération du 19 septembre 2011, et de fixer des nouveaux horaires comme suit : 27,85h par semaine au lieu de 31,75h voté précédemment.

En tenant compte de cette modification et après l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 25 octobre 2011 n° M2011.69, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le point 4° b) « ATSEM : nouveaux horaires » de la délibération du 19 septembre 2011, et d'adopter les nouveaux horaires 27,85h par semaine à compter du 5 septembre 2011.

13° TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

La commission voirie a émis un avis favorable à la demande de participation de Mr Nicolas BENTZINGER aux travaux de déplacement et d'enfouissement du tuyau d'eau pluviale qui passe le long de sa propriété (jonction entre la rue du Wasen (réseau d'eau pluviale inexistant) et le réseau d'eau pluviale de la Grand'Rue) et demande au Conseil de prendre en charge les matériaux nécessaires à ces travaux.

Le Conseil décide à l'unanimité de prendre en charge les tuyaux, le sable et le matériel nécessaires à ces travaux.

14° DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil à l'unanimité donne son accord pour les décisions modificatives suivantes :

<u>M 14</u>	Article 1641	+ 5700 € (investissement)
	Article 66111	+ 210 € (fonctionnement)
	Article 020	- 5700 € (investissement)
	Article 022	- 210 € (fonctionnement)

La séance est levée à 21 h.